



**RAPPORT ANNUEL
SUR LA QUALITE
ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC
D'ELIMINATION DES DECHETS**

(Décret n°2000-404 du 11 mai 2000)

EXERCICE 2015

AVANT-PROPOS:

La loi 95-101 du 2/2/1995, dite loi Barnier, puis la parution du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 a instauré le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport a pour objectif le renforcement de la transparence et de l'information des usagers de la gestion de ce service ainsi que l'information auprès de l'ensemble des élus. Ainsi les communes de 3500 habitants et plus doivent mettre ce rapport annuel à la disposition du public sur place.

La CCCG(Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises) a été créée en 2000 et a pris la compétence de la collecte des déchets ménagers au 1/1/2004 prenant la suite du SICTOM de Ganges.

En même temps, la CCCG a intégré les 4 communes du canton de Sumène : Saint Julien de la Nef, Saint Martial, Saint Roman de Codières et Sumène.

Concernant le traitement de ses ordures ménagères, de ses déchets recyclables et des apports en déchetterie, la CCCGS adhère au Syntoma « Aigoual-Cévennes-Vidourle ».

L'ensemble des 13 communes de la CCCGS sont collectées par le service : Agones, Brissac, Cazilhac, Ganges, Gornies, Laroque, Montoulieu, Moulès et Baucels, Saint Bauzille de Putois, Saint Julien de la Nef, Saint Martial, Saint Roman de Codières, Sumène.

Les déchets ménagers comprennent à la fois :

- *les ordures ménagères composées des déchets recyclables et des déchets non recyclables,
- *les déchets ménagers encombrants
- *les déchets de jardinage, gravats, déblais, ...,
- *les déchets liés à l'usage de l'automobile,
- *les déchets ménagers spéciaux ou appelés également les déchets dangereux des ménages (DDM)

LES INDICATEURS TECHNIQUES :

A/Le Matériel :

La CCCGS dispose de divers véhicules permettant d'effectuer et d'optimiser quotidiennement la collecte des déchets ménagers et des déchets recyclables :

- BOM (1176 YJ 34) de 1998 de PTAC: 14.35 tonnes qui sert de « benne de secours »
 - BOM (670 ACQ 34) de 2003 de PTAC: 12 tonnes
- Ces deux bennes servent à la collecte supplémentaire estivale « bords de l'Hérault-campings » et servent comme « benne de secours » lorsque nous avons une benne en panne ou qui est en révision « passage aux MIN ».
- Camion plateau Renault Master de 3.5 tonnes de PTAC avec benne basculante, utilisé en commun avec le service « Services Techniques »
 - Renault Maxity (PTAC 5 tonnes) équipée d'une benne qui compacte de volume 5 m³ avec un lève conteneurs universel (de 120 litres à 1100 litres)
 - Nissan Cabstar (PTAC : 3.5 tonnes) équipé d'une benne qui compacte de volume 3m³ avec un lève conteneurs
 - BOM de 2009 de PTAC : 19 tonnes destinée à la tournée de Ganges
 - BOM (mai 2010) de PTAC : 16.095 tonnes destinée à la tournée de Sumène/Laroque.
 - BOM (octobre 2014) de PTAC 19 tonnes destinée à la tournée de St Bauzille de Putois/Laroque/Montoulieu/Cazilhac/Brissac/Gornies.

Cela a permis d'adapter nos véhicules à l'augmentation des volumes de déchets ménagers résiduels et des déchets recyclables.

B/Le Personnel :

L'équipe technique de la CCCGS du service Environnement est composée de 10 agents:

1/ Un technicien responsable du service à mi-temps qui a pour principale mission l'élaboration et la gestion opérationnelle de la collecte au quotidien, chargé de l'organisation, de la coordination et du contrôle de celle-ci.

Il assure également :

- *Le soutien technique à la définition par les élus de la politique environnementale de la CCCGS;
- *La veille au respect des règles de sécurité et d'hygiène ;
- *La personne référente du Symtoma (assister aux formations et aux réunions d'information, remplir les dossiers qu'ils nous transmettent adressés ensuite aux organismes qui travaillent avec le Symtoma);
- *La personne référente du Conseil Général et des autres organismes d'Etat;
- *L'interlocuteur des élus et des personnels de mairie;
- *Refonte et amélioration permanente des tournées déchets ménagers et déchets recyclables;

- *Mise en place des nouvelles filières (REP) collectées en déchetterie et contrôle du service apporté au quotidien aux usagers;
- *Rôle d'« ambassadeur du tri » de la CCCGS auprès des particuliers et des institutionnels (écoles, collège, clinique...);
- *En collaboration avec le Syntoma et de ses ambassadeurs du tri, programmation d'une politique de sensibilisation au tri sélectif en missionnant régulièrement les ambassadeurs du tri sur les communes qui composent notre territoire ;
- *Rencontrer et conseiller les « gros producteurs » du territoire à recycler leurs déchets spécifiques;
- *Recueillir les dysfonctionnements de collecte des colonnes à verre par le prestataire de service et remédier à ces problèmes;
- *Le contrôle sur le terrain des tournées avec les équipes, le management de l'équipe (entretien individuel annuel,...) et son planning (absences, congés, récupérations);
- *La gestion, le suivi et l'entretien préventif et curatif du parc de véhicules;
- *La préparation (participation à la définition des investissements) et le suivi budgétaire ;
- *L'ensemble des tâches administratives :
 - renseignements et accueil des administrés,
 - courriers du service,
 - interlocuteur du service pour solutionner les problèmes de collecte;
- *Suivi régulier des principaux indicateurs du service ;
- *Création et suppression de points de regroupement ;
- *Suivi du parc de conteneurs et de ses pièces détachées ;
- *Suivi de la distribution des sacs jaunes en mairie selon les demandes;
- *Suivi de la distribution des badges « particuliers » et professionnels » nécessaires pour vider en déchetterie auprès des mairies qui en font la demande ;
- *Suivi au quotidien de la déchetterie et de l'entretien du Packmat ;
- *Gestion des tenues et des produits de consommation courante ;
- *Lancement des consultations et des appels d'offre du service ;
- *Constitution du rapport annuel;
- *Rédaction des articles du service Environnement au sein de la « Lettre de la Communauté » et autres moyens de communication.

2/ Une équipe de collecte composée de 9 agents:

Nous collectons les déchets ménagers avec un ripeur (sauf le mercredi pour les sacs jaunes). Nous complétons les équipes avec les agents des Services Techniques de la Communauté de communes (mutualisation des services).

Nous collectons en période estivale avec deux ripeurs.

Des saisonniers sont embauchés en période estivale.

3/ Un agent est engagé pour la conduite de l'engin de tassage (JSB-Packmat), appareil mis à la disposition de la Communauté de communes en déchetterie par le Syntoma.

Nous rappelons que le Syntoma nous met à disposition un engin de tassage pour tasser les bennes de la déchetterie tout au long des dépôts des particuliers et des professionnels.

Rappelons également que les frais d'assurances et d'entretien de cette machine sont à la charge de la Communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises.

Afin d'assurer une continuité dans l'utilisation de cet engin qui nous évite de nombreuses rotations de bennes de déchetterie, deux remplaçants issus de l'équipe de collecte ont été formés tout au long de l'année.

Nous disposons donc d'un second chauffeur qui a été formé pour remplacer soit le chauffeur titulaire, soit le premier chauffeur remplaçant.

C/Les ordures ménagères résiduelles :

Les 13 communes sont concernées par cette collecte. Les déchets ménagers produits par l'ensemble des ménages ont stagné (3792.94 tonnes) par rapport à 2014, alors que la population du territoire augmente.

Les communes sont collectées par l'intermédiaire de conteneurs collectifs d'une capacité de 340 litres, 660 litres et 750 litres.

Dorénavant, nous planterons principalement des 750 litres et des 660 litres pour les ordures ménagères (suppression des 1000 litres et 1100 litres) et des 660 litres pour les bacs jaunes pour des raisons d'uniformisation de notre parc de conteneurs (gestion des pièces SAV plus facile et moins onéreuse).

Nous atteignons environ les 1290 conteneurs OM et 260 bacs jaunes dispersés sur le territoire.

Nous nous situons dans une bonne moyenne avec environ 292.25 kg/habitant si l'on compare avec la région Languedoc Roussillon (343 kg/habitant) et à la moyenne nationale (299 kg/habitant).

La collecte des ordures ménagères résiduelles est réalisée en régie par du personnel communautaire. Elle s'effectue avec un ripeur aidé par le chauffeur lorsque c'est nécessaire (point de regroupement important, bacs difficiles à manœuvrer...).

Les fréquences de collecte sont différentes en fonction des quantités produites sur les communes et suivant les quartiers des « bourgs principaux » (centre-ville, extérieurs).

Le transport de ces ordures ménagères résiduelles est confié au Syntoma (qui l'a confié à un prestataire privé, la société CCA filiale du groupe Nicollin).

Les ordures ménagères résiduelles sont réparties entre les incinérateurs de Vedene (84) et celui de Salindres (Gard).

Durant l'année 2015, la CCCGS continue à mettre l'accent sur la saison estivale (fin juin à début septembre) en continuant la tournée mise en place en 2009 « campings- bords de l'Hérault ».

Elle a été modifiée pour augmenter les quantités de sacs jaunes triés (2 collectes/ semaine). De plus, cette tournée a été optimisée (équipage d'un chauffeur et d'un seul ripeur).

D/Les déchets ménagers recyclables (hors verre) :

Le Syntoma a décidé fin 2009 l'abandon de toute compétence de collecte ce qui transfère la collecte des colonnes des déchets ménagers recyclables (bleues, jaunes, vertes pour le verre) aux Communautés de communes qui composent le Syntoma. La Communauté de communes a décidé alors de collecter **les déchets ménagers recyclables** (hors verre) en porte à porte (sacs jaunes) ou/et en points de regroupement identifiés par des conteneurs jaunes, à l'aide des bennes à ordures ménagères classiques.

Nous avons supprimé les colonnes dans les campings que nous avons remplacées par des bacs jaunes suivant les informations des années antérieures données par le Syntoma: ils ont été collectés le mercredi comme les communes et 2 fois/semaine en période estivale.

Après avoir répondu aux besoins des communes en augmentant progressivement le nombre de bacs jaunes, un passage des ambassadeurs du tri a été programmé en collaboration avec le Syntoma. Les communes concernées sont :
Ganges, Sumène, Laroque, Brissac, St Bazille de Putois, Agones.

La CCCGS a renforcé les points de regroupements sur ces communes suite au passage des ambassadeurs du tri qui ont pu identifier les besoins des administrés.

Rappel de la composition principale des EMR (emballages ménagers recyclables) :

- bouteilles et flacons en plastique (PET)
- emballages en acier et en aluminium
- emballages en papier-carton
- papiers, journaux, magazines.

Etant donné que nous collectons par nos propres moyens les sacs jaunes, nous pouvons dorénavant connaître les tonnages collectés: nous avons atteint 554.90 tonnes d'emballages, bouteilles et autres journaux/papiers. Après une augmentation en 2014 de +1.5%, nos tonnages stagnent.

Notre tonnage par habitant (42.55 kg/habitant) nous situe en dessous de la moyenne régionale (47 kg/habitant) et de la moyenne nationale (46 kg/habitant).

Notre taux de refus en 2015 (indicateur de performance de la qualité du tri au centre de tri) a fortement diminué (15.27%), il était à 16.31% en 2014.

Les déchets recyclables (papier, emballages, journaux...) sont transportés par le prestataire du Syntoma (société CCA) et recyclés par la société Paprec à Liouc dans le Gard (centre de tri ouvert par le Syntoma en novembre 2013).

Le premier objectif consiste à réduire nos coûts de transport car les déchets recyclables étaient triés auparavant à Lansargues (34) au sein d'une unité du groupe Delta recyclage.

En accord avec le Syntoma, le centre de tri peut se visiter, ce que le personnel de collecte a effectué en 2014 pour être sensibilisé au tri lors du ramassage des sacs jaunes.

E/Le verre :

Concernant **la collecte du verre**, la Communauté de communes n'ayant pas le matériel nécessaire pour collecter les colonnes à verre, la collectivité a lancé un marché de service de collecte qui a été attribué à la société CCA (filiale du groupe Nicollin).

Les colonnes à verre sont collectées 2 fois par mois sur le territoire; le verre est ensuite transporté à la Verrerie du Languedoc (Vergèze) afin d'y être recyclé.

Etant donné que nous collectons « en direct » les colonnes à verre, nous pouvons dorénavant connaître les tonnages collectés: nous avons atteint cette année 397.54 tonnes de verre (-3%). Nous atteignons 30.6 kgs/habitant.

Rappelons que la moyenne nationale se situe à 29 kg/habitant et que la moyenne régionale se situe à 27 kg/habitant.

Cependant, au regard des Communautés de communes du Pays Viganais et de Piémonts cévenols, nos tonnages de verre collectés peuvent être améliorés, principalement auprès des cafetiers-hôtels-restaurants (CHR).

F/Le compostage individuel :

Plusieurs campagnes de distribution de composteurs individuels ont été lancées.

C'est un moyen simple de traiter les déchets organiques et qui permet de diminuer nos dépenses de traitement des ordures ménagères.

Notre territoire est très bien équipé en nombre de composteurs par habitant; le Syntoma a distribué 45 composteurs à de nouveaux foyers (le renouvellement d'anciens composteurs n'est pas comptabilisé).

Nous atteignons 1179 foyers équipés sur notre territoire, soit un taux d'équipement 2015 de 22.27% (taux d'équipement sur le territoire du Syntoma: 19.6%)

Pour l'année 2015, une commande auprès du Syntoma a été maintenue pour équiper principalement les nouveaux arrivants sur notre territoire.

Le Syntoma a la charge de distribuer les composteurs suite aux réservations effectuées par les administrés.

En parallèle, suite à la publication du décret n°2011-828 du 11 juillet 2011 et à l'arrêté du 12 juillet 2011 fixant les seuils définis à l'article R.543-225 du code de l'Environnement, une étude a été menée relative à l'obligation de tri à la source des bio déchets par les « gros producteurs » (article L 541-21-1 du code de l'Environnement).

Il s'avère en conclusion qu'aucun « gros producteur » de notre territoire n'a le tonnage de bio-déchets suffisant pour que cet arrêté s'applique.

G/Les déchets encombrants et spéciaux :

Une déchetterie intercommunale existe sur le territoire de la commune de Ganges.

Les horaires d'ouverture sont du lundi au samedi de 9h à 12h et de 15h à 18h30 (horaires d'été).

En hiver, entre le 1^{er} novembre et le 28 février, la déchetterie est ouverte de 9h à 12h et de 14h30 à 18h00.

En dehors de ces horaires, son accès est fermé au public.

Le service d'accueil et de gardiennage est délégué à un prestataire privé, actuellement la société CCA filiale du groupe Nicollin.

La surveillance du site est assurée par un gardien formé à la réception et au tri des déchets.

Notre déchetterie reste la plus fréquentée du territoire du Symtoma, c'est la raison pour laquelle nous avons mis l'accent sur l'accès à notre déchetterie. Celle-ci est réservée aux particuliers et aux professionnels de notre territoire, sauf dérogations exceptionnelles.

Nous avons mis en place un accès « par vignette » apposée sur le pare-brise, la Communauté de communes insiste sur sa présence pour venir sur le site.

Le tonnage des encombrants avait diminué en 2014 (-8.7%), nous constatons que le tonnage des encombrants continue de diminuer en 2015 (-2.1%) en atteignant 980.48 tonnes.

La déchetterie est une réponse aux impératifs de la loi cadre de 1992 sur les déchets qui impose la lutte contre les dépôts sauvages et le développement des filières de recyclage. Nous notons que la déchetterie a enregistré 9.12 tonnes de déchets dits « dangereux » des ménages, soit une augmentation de +20%.

Une action a été menée en 2015 pour former les personnels des déchèteries afin d'augmenter ces volumes.

Si la plupart des déchets encombrants ou toxiques des ménages y sont acceptés, certains peuvent y être refusés notamment :

- les déchets industriels
- les cadavres d'animaux
- les ordures ménagères résiduelles
- les déchets médicaux et de soins
- les déchets radioactifs ou explosifs
- l'amiante

Nous remarquons un tassement des déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE) collectés pour atteindre 120.80 tonnes (en 2014: 136.57 tonnes).

Liste des principaux déchets acceptés à la déchèterie :

- cartons (182 tonnes)
- ferraille (228.54 tonnes)
- gravats (3874.50 tonnes)
- bois (408.65 tonnes)
- végétaux (2230 tonnes)
- verre (397.54 tonnes)

Autres déchets acceptés :

-pneus
-capsules Nespresso
-lampes recyclées : tubes fluorescents, lampes à économie d'énergie, à sodium, à mercure, à iode métallique, à leds, lampes techniques (UV, vidéoprojecteurs...)

-encombrants non recyclés
-piles
-polystyrène
-les D.D.M (Déchets Dangereux des Ménages) qui comprennent :
-peintures, produits pâteux
-produits réactifs
-solvants liquides incinérables
-acides/ bases
-aérosols
-bidons souillés

-les huiles de vidange et leurs bidons (10.58 tonnes)
-les batteries de véhicules
-les textiles (vêtements, sacs à main et chaussures) :
Nous avons changé de partenaire pour intensifier cette collecte (« Le Relais») pour atteindre 36.29 tonnes en 2014.
-les D3E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) :

Gros électroménager froid : réfrigérateur, congélateur, climatiseur, tout autre appareil équipé de fluide frigorigène ;

Gros électroménager hors froid : lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle, cuisinières, tables de cuisson, fours, hottes, fours micro-ondes, radiateurs, cumulus, appareils de chauffage ;

Ecrans : télévisions, moniteurs d'ordinateurs, minitels, écrans plats, ordinateurs portables ;

Petits appareils en mélange : petit électroménager, appareils audio et vidéo, l'outillage électrique, les jouets électriques ou électroniques, les téléphones portables, tous les objets à piles ou reliés au secteur non cités dans les trois autres catégories.

Nous avons atteint 120.80 tonnes collectées en 2015.

2/Le traitement des déchets :

<u>Matériaux</u>	<u>Unité de traitement</u>	<u>Mode de traitement</u>
Emballages ménagers et papier	centre de tri Paprec Recyclage (Liouc)	Tri et recyclage
Verre (Vergèze)	Verrerie du Languedoc	Recyclage
Carton	Trié et emballé par le Syntoma	Recyclage (EPR)
Végétaux	Le Merdanson (Moulès et Baucels)	Compostage
Bois	centre de tri Paprec Recyclage (Liouc)	Compostage
Ferrailles	Aubord Recyclage A Aubord (30)	Recyclage
Déchets dangereux	Déchetteries (éco DDS)	SPIR Environnement Recyclage-Incineration
Gravats	Lassalle	Enfouissement
Ordures ménagères Et encombrants	VEDENE (84) SALINDRES (30)	Incineration Incineration
Biodéchet	Domicile de chaque foyer (composteur individuel)	Compostage
Huile de friture	Eco-Gras (30)	Recyclage
Huile de vidange	société ATO (30)	Recyclage
Polystyrène	Trié par le Syntoma	Recyclage Espagne
Piles	Corepile	Recyclage
D'EEE	Eco Systèmes	Recyclage/Réemploi